

21.10.2015

A8-0249/149

Amendement 149

Jens Gieseke

au nom du groupe PPE

Rapport

Julie Girling

Émissions de certains polluants atmosphériques

COM(2013)0920 – C7-0004/2014 – 2013/0443(COD)

A8-0249/2015

Proposition de directive

Annexe III – partie 1 – section A – point 3 - partie introductive

Texte proposé par la Commission

3. Les États membres **réduisent** les émissions d'ammoniac provenant des engrais inorganiques en appliquant les principes suivants:

Amendement

3. Les États membres **peuvent réduire** les émissions d'ammoniac provenant des engrais inorganiques en appliquant les principes suivants:

Or. en

21.10.2015

A8-0249/150

Amendement 150

Jens Gieseke

au nom du groupe PPE

Rapport

Julie Girling

Émissions de certains polluants atmosphériques

COM(2013)0920 – C7-0004/2014 – 2013/0443(COD)

A8-0249/2015

Proposition de directive

Annexe III – partie 1 – section A – point 4 - partie introductive

Texte proposé par la Commission

4. Pour le 1er janvier 2022, les États membres **réduisent** les émissions d'ammoniac provenant des effluents d'élevage en appliquant les principes suivants:

Amendement

4. Pour le 1er janvier 2022, les États membres **peuvent réduire** les émissions d'ammoniac provenant des effluents d'élevage en appliquant les principes suivants:

Or. en

21.10.2015

A8-0249/151

Amendement 151

Jens Gieseke

au nom du groupe PPE

Rapport

Julie Girling

Émissions de certains polluants atmosphériques

COM(2013)0920 – C7-0004/2014 – 2013/0443(COD)

A8-0249/2015

Proposition de directive

Annexe III – partie 1 – section C – point 7

Texte proposé par la Commission

1. Lorsqu'ils prennent les mesures décrites dans les sections A et B ci-dessus, **il convient que** les États membres veillent à ce que les impacts sur les petites installations et les micro-installations soient suffisamment pris en considération. Les États membres **devraient, par exemple, les exempter** de ces mesures si cela est possible compte tenu des engagements de réduction applicables.

Amendement

1. Lorsqu'ils prennent les mesures décrites dans les sections A et B ci-dessus, les États membres veillent à ce que les impacts sur les petites installations et les micro-installations soient suffisamment pris en considération. Les États membres **les exemptent** de ces mesures si cela est possible compte tenu des engagements de réduction applicables.

Or. en

21.10.2015

A8-0249/152

Amendement 152

Jens Gieseke

au nom du groupe PPE

Rapport

Julie Girling

Émissions de certains polluants atmosphériques

COM(2013)0920 – C7-0004/2014 – 2013/0443(COD)

A8-0249/2015

Proposition de directive

Article 10 – paragraphe 3 (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

3. La Commission réalise également une analyse d'impact sur le mercure (Hg) avant qu'un engagement national de réduction des émissions soit déterminé et, si nécessaire, elle présente une nouvelle proposition législative.

Or. en

21.10.2015

A8-0249/153

Amendement 153

Jens Gieseke

au nom du groupe PPE

Rapport

Julie Girling

Émissions de certains polluants atmosphériques

COM(2013)0920 – C7-0004/2014 – 2013/0443(COD)

A8-0249/2015

Proposition de directive

Article 4 – paragraphe 3 – point b

Texte proposé par la Commission

(b) les émissions aux îles Canaries, dans les départements français d'outre-mer, à Madère **et** aux Açores;

Amendement

(b) les émissions aux îles Canaries, dans les départements français d'outre-mer, à Madère, aux Açores **et dans les zones défavorisées de montagne;**

Or. en